ville de Montbeton

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le six avril deux mille vingt-trois, le conseil municipal de la commune de Montbeton s'est réuni en séance publique à vingt heures trente, à la Mairie de Montbeton, après convocation légale et affichage le 30 mars 2023, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 24
votants : 25
pouvoirs : 01

Présents : MM. BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N, BOYER L, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, GRAND P, IZAMBARD E, MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MOULIS C, MULLER-DUPONT P, NAVAUD A, OLIVIER-DAUCH MP, ROMAINZIN J, ROQUE C, SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VERGNES G, VIGNOT L, WEILL M
Absents excusés : MM. BARBOTTE L, COLMAGRO JF (a donné pouvoir à MENEGHETTI G), COTDELOUP S

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal, constate le quorum, le nombre de pouvoirs, le nombre de votants et le nombre d'absents.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle invite le conseil municipal à nommer le conseiller qui remplira les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur MENEGHETTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Décisions prises par Madame le Maire
- Taux d'imposition 2023
- Budgets 2023 budgets communal, cantine, lotissement et cimetière
- Subventions 2023

2023 013

- Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement d'activité saisonnière – Services techniques
- Délibération portant création de deux emplois liés à un accroissement d'activité saisonnière – Service animation
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet au 1er septembre 2023
- Création d'un emploi permanent d'ATSEM 1ère classe à temps complet au 1er septembre 2023
- Mise à jour du tableau des effectifs de la commune de Montbeton au 1er mai 2023
- Location de l'appartement étage droit 100 route de Montauban à Montbeton
- Vente d'une parcelle au lotissement route de Montauban au profit de la SCI Foncières des Rougets
- Complexe sportif – Avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 3 EMTP
- Convention de partenariat Commune de Montbeton – Mutualia Alliance Santé

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023. Il n'y a pas d'observation. Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose de traiter l'ordre du jour tel que défini ci-avant.

N° 2023_04_01D
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT / N° 013-2023 A 025-2023

N° de la décision	Date	Objet de la décision
013-2023	17 mars 2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 3085
014-2023	20 mars 2023	Demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie au titre de l'AAP « Occitanie-Sport-Santé-Loisirs-Bien être à ma porte » Aménagement d'un pumptrack à Montbeton
015-2023	23 mars 2023	Honoraires avocat pour l'affaire Commune de Montbeton - Taste
016-2023	28 mars 2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 2784
017-2023	28 mars 2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 1265
018-2023	28 mars 2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 3083
019-2023	28 mars 2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 927P

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

020-2023	28 mars 2023	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section C 287-2391-2393-2395
021-2023	28 mars 2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 2501
022-2023	28 mars 2023	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section C 1856-1874
023-2023	30 mars 2023	Demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert » Remplacement luminaires
024-2023	31 mars 2023	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section B 1340-1343
025-2023	31 mars 2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 2029

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

N° 2023_04_02D
TAUX D'IMPOSITION 2023

Les bases augmentent de 7.1 % par rapport à 2022. Proposition : augmentation de 2 % des taux.

La recette prévisionnelle pour l'année 2023 :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES D'IMPOSITION 2023	TAUX 2023	RECETTE COMMUNALE PREVISIONNELLE 2023
FB	3 420 000	46.84 %	1 601 928 €
FNB	45 300	129.83 %	58 813 €
TH	235 820	6.09 %	14 361 €
TOTAL			**1 675 102 €**

A ces 1 675 102 €, il faudra enlever la contribution coefficient correcteur de 670 095,00 €. La recette pour l'année 2023 s'élèvera à **1 005 007 €.**

Le Conseil Municipal à la majorité par 24 voix pour et 1 abstention (JC Bertolotti) :

- approuve les taux mentionnés ci-dessus proposés par Madame le Maire.

N° 2023_04_03D
BUDGET COMMUNAL 2023

Budget communal de l'année 2023 :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **3 628 327.96 €uros**
Section d'investissement
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **4 217 662.03 €uros**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- approuve le budget communal 2023.

N° 2023_04_04D
BUDGET CANTINE 2023

Budget cantine de l'année 2023 :

Section de fonctionnement
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **242 580.00 €uros**
Section d'investissement
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **1 335.37 €uros**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- approuve le budget cantine 2023 tel qu'il a été présenté.

N° 2023_04_05D
BUDGET LOTISSEMENT 2023

Budget lotissement de l'année 2023 :

Section de fonctionnement
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **77 650.00 €uros**
Section d'investissement
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **74 767.00 €uros**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- approuve le budget lotissement 2023 tel qu'il a été présenté.

N° 2023_04_06D
BUDGET CIMETIERES 2023

Budget cimetières de l'année 2023 :

Section de fonctionnement
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **10 677.67 €uros**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- approuve le budget cimetières 2023 tel qu'il a été présenté.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 2023_04_07D
SUBVENTIONS 2023 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION
ACCA de Montbeton	250 €
Amicale des anciens combattants de Montbeton	600 €
Les amis de la médiathèque de TG	200 €
Entente Montbeton Lacourt Football	1 500 €
Comité des fêtes de Montbeton	3 300 € (Fête été 2023)
Lous Aynats de Montbetou	200 €
Prévention routière de Montauban	150 €
Association du don de sang Canton de Montech	100 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions 2023 présentées dans le tableau ci-dessus.

N° 2023_04_08D
DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIERE (article L332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) / SERVICES TECHNIQUES

Afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière aux services techniques de la collectivité pendant la période estivale, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique territorial du 15 mai 2023 au 1er septembre 2023.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de créer l'emploi temporaire tel que défini ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à procéder aux démarches nécessaires au recrutement.

N° 2023_04_09D
DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX EMPLOIS LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIERE (article L332-23 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) / SERVICE ANIMATION

Afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au service animation de la collectivité pendant la période pré-estivale (préparation des séjours CLSH de l'été 2023), il est proposé de créer deux emplois non permanents à temps non complet (23 et 25 heures hebdomadaire) d'adjoint d'animation du 1er juin 2023 au 7 juillet 2023.

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- décide de créer les emplois temporaires tels que définis ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à procéder aux démarches nécessaires au recrutement.

N° 2023_04_10D
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE A TEMPS NON COMPLET AU 1ER SEPTEMBRE 2023

En raison des besoins de la commune de Montbeton, il est proposé de créer un emploi permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaire) d'adjoint technique principal 2ème classe au 1er septembre 2023 pour le service restauration.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- décide de créer l'emploi tel que défini ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à procéder aux démarches nécessaires au recrutement.

N° 2023_04_11D
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 1ER CLASSE DES ECOLES MATERNELLES A TEMPS COMPLET AU 1ER SEPTEMBRE 2023

En raison des besoins de la commune de Montbeton, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal 1ère classe au 1er septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :
- décide de créer l'emploi tel que défini ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à procéder aux démarches nécessaires au recrutement.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 2023_04_12D
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE MONTBETON AU 1ER MAI 2023

Tableau des effectifs au 1er mai 2023

Nbre	Grade	Temps de travail hebdomadaire	Emplois pourvus	Emplois vacants
	Filière administrative		**3**	**2**
1	Attaché principal (catégorie A)	35H00	1	0
1	Rédacteur principal 1ère classe (catégorie B)	35H00	1	0
1	Rédacteur principal 2ème classe (catégorie B)	35H00	0	1
1	Adjoint administratif principal 2ème classe (catégorie C)	35H00	0	1
1	Adjoint administratif territorial (catégorie C)	35H00	1	0

Nbre	Emploi	Temps de travail hebdomadaire	Emplois pourvus à la date mentionnée ci-dessus	Emplois vacants
	Filière technique		**17**	**10**
3	Agent de maîtrise principal (catégorie C)	35H00	3	0
2	Agent de maîtrise (catégorie C)	35H00	0	2
1	Agent de maîtrise (catégorie C)	35H00	1	0
2	Adjoint technique principal 1ère classe (catégorie C)	35H00	0	2
2	Adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C)	35H00	0	2
5	Adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C)	35H00	5	0
1	*Adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C)*	*30H00*	*1*	*0*
1	Adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C)	23H00	1	0
4	Adjoint technique territorial (catégorie C)	35H00	2	2
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	25H00	1	0
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	30H00	1	0
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	26H00	0	1
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	20H00	0	1

2023 019

1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	29H00	0	1
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	33H00	1	0
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	32H00	1	0
Filière animation			**6**	**1**
1	Adjoint d'animation principal 1ère classe (catégorie C)	35H00	1	0
2	Adjoint d'animation principal 2ème classe (catégorie C)	35H00	0	2
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	33H00	1	0
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	32H00	1	0
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	27H00	1	0
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	23H00	1	0
Filière sociale			**1**	**0**
1	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	35H00	0	1

NB : en gras et italique apparaissent les modifications

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus

N° 2023_04_13D
LOCATION DE L'APPARTEMENT ETAGE DROIT 100 ROUTE DE MONTAUBAN – Madame RAGONOD Anne

L'appartement situé 100 route de Montauban à Montbeton étage droit a été libéré. Avant de pouvoir le relouer, ce dernier nécessite des travaux de rénovation (peintures, remplacement du revêtement de sol).

Une personne serait intéressée pour louer l'appartement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de le lui louer pour une période de trois ans dès la fin des travaux de rénovation
- fixe, compte tenu de l'indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2022 qui est à 137.26, le montant du loyer à **430.00 €uros** charges non comprises,
- dit qu'une participation mensuelle (provision) pour les frais d'enlèvement des ordures ménagères basée sur le montant de la T.E.O.M. de l'année N – 1. Celle-ci sera ajustée avec le loyer du mois de décembre,
- fixe le dépôt de garantie à 430.00 €uros correspondant à un mois de loyer,
- demande l'engagement d'une caution,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

N° 2023_04_14D
AUTORISATION DE SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE ET ACTE AUTHENTIQUE - VENTE D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT ROUTE DE MONTAUBAN AU PROFIT DE LA SCI FONCIERE DES ROUGETS

La SCI FONCIERE DES ROUGETS dont le siège social est situé au 1104 chemin des Rouget à Montbeton (82) est intéressée pour acquérir la parcelle cadastrée section B 1720 (superficie totale de 75 m²) au lotissement Route de Montauban à Montbeton.

Le service des domaines fixe le prix de vente au m² à 144 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le prix de vente à 144 € TTC

N° 2023_04_15D
COMPLEXE SPORTIF AVENANT N°1 MARCHE DE TRAVAUX ENTREPRISE EMTP LOT N° 3 // CUVE DE RECUPERATION EAU DE PLUIE

Un marché de travaux a été passé le 27 avril 2022 avec la société EMTP FLORES de Montauban (82) pour un montant de 120 335.00 € HT pour la création d'un complexe sportif lot 3 VRD.

Au cours du chantier, la commission travaux a estimé qu'il serait judicieux de poser une cuve de 10 m3 de récupération d'eau de pluie aux abords du complexe sportif pour nous permettre d'arroser les arbres et fleurs du centre commercial.

Le montant des travaux de fourniture et pose de cette cuve s'élèvent à 7 858.80 € HT. Le montant du marché initial passe de 120.335,00 € HT à 128.193.80 € HT soit une plus-value de 6.53 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise EMPT FLORES

N° 2023_04_16D
CONVENTION DE PARTENARIAT : COMMUNE DE MONTBETON - MUTUALIA ALLIANCE SANTE

Mutualia Alliance Santé, mutuelle régie par le code de la mutualité, souhaite accompagner les collectivités pour venir en aide aux administrés en leur proposant une offre santé accessible à tous et à moindre coût.

Dans ce cadre collaboratif, il est proposé une convention qui définit les conditions de partenariat qui ne peut en aucun cas :

- faire l'objet d'une quelconque exclusivité

- engager la commune au versement d'une participation financière au profit de Mutualia ou des bénéficiaires de l'offre de santé

Le Conseil Municipal à la majorité par 21 voix pour, 2 voix contre (Mmes DURAND et NAVAUD) et 2 abstentions (Mrs GOUJON et TARTAGLIA) :

- autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat

Le Maire,
Danielle BEDOS

Le secrétaire de séance
Gilles MENEGHETTI

Séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023

Délibérations n° 2023-03-01D à 2023-03-18D

2023-04-01D : Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

2023-04-02D : Taux d'imposition 2023

2023-04-03D : Budget communal 2023

2023-04-04D : Budget cantine 2023

2023-04-05D : Budget lotissement 2023

2023-04-06D : Budget cimetières 2023

2023-04-07D : Subventions 2023

2023-04-08D : Création d'un emploi temporaire adjoint technique services techniques

2023-04-09D : Création de deux emplois temporaires d'adjoint d'animation service animation

2023-04-10D : Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal 2ème classe service restauration

2023-04-11D : Création d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal 1ère classe

2023 - 022

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)